RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A&M AGENCY

société par actions simplifiée
au capital de trois cents (300) euros
siège social : [redacted]
en cours d'immatriculation
(la "**Société**")

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Madame Alexandra Laura Ramanankilana - Andrianasy (née Masse), associé, demeurant [redacted] a souscrit 1530 actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10€) chacune, soit un montant total d'apport de cent cinquante-trois (153€) euros.
Cet associé a libéré en numéraire, à la souscription, un montant total de cent cinquante-trois (153) euros.

Morgan François Ramanankilana - Andrianasy, associé, demeurant [redacted] a souscrit 1470 actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10€) chacune, soit un montant total d'apport de cent quarante-sept (147) euros.
Cet associé a libéré en numéraire, à la souscription, un montant total de cent quarante-sept (147) euros.

Les trois mille (3000) actions d'origine, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10€) chacune, forment le capital initial dont les apports en numéraire représentent un montant de trois cents (300) euros.

Les actions ont été libérées en totalité à la souscription ainsi qu'il résulte de l'attestation du dépositaire des fonds l'étude notariale Vincennes M&B Notaires (Valérie MESNAGER et Antoine BASSOT Notaires), située [redacted]

Fait à Mauges-sur-Loire, le
23/01/2025

[redacted]
Madame Alexandra Ramanankilana - Andrianasy
Associé et Président

[redacted]

A.M. M.R.

Monsieur Morgan Ramanankilana - Andrianasy

Associé

A.M. M.R.